



# 36ème Grand Prix de Fillé

1er mai 2023

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Homologués: 59039 et 59040



### **Article 1 :**

Le club d'Échecs de Fillé, représenté par Jean-François PERRIN, organise le 36ème Grand Prix de Fillé le 01/05/2023, deux tournois inscrits au Grand Prix 2022-2023 du Conseil Départemental de la Sarthe :

- Tournoi Honneur (A, homologation FFE n°59039) : ouvert à tous,
- Tournoi Promotion (B, homologation FFE n°59040) : ouvert aux jeunes (*Pupilles et catégories inférieures*) dont le classement Rapide est inférieur à 1300 à la participation de son premier tournoi du Conseil Départemental.

Ces 2 tournois sont inscrits au Grand Prix 2022-2023 du Conseil Départemental de la Sarthe.

### **Article 2 :**

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), **applicables au 1er janvier 2023**.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : huit rondes, appariements au système suisse intégral ou Berger, forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur programme **PAPI\_3.3.7**, **homologué** par la F.F.E.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglés leurs droits d'inscription avant 9h30. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

L'article A4 de l'annexe des règles du jeu rapide est appliqué. L'usage du bye n'est pas autorisé.

### **Article 3 :**

La salle de jeu est : Maison du Temps Libre, La Pelouse, 72210 Fillé

### **Article 4 :**

Les 2 tournois se joueront en 8 rondes dont la cadence est 12min + 3s/coup.

Horaire des tournois

Matin : Ronde 1 : 10h00 Ronde 2 : 10h40 Ronde 3 : 11h20 Ronde 4 : 12h00

Après-midi : Ronde 5 : 13h45 Ronde 6 : 14h25 Ronde 7 : 15h10 Ronde 8 : 15h50

Clôture et remise des récompenses entre 16h45 et 17h.

### **Article 5 :**

Un joueur peut avoir 5 minutes de retard au début de la partie, au-delà la partie est perdue par forfait.

### **Article 6 :**

Droits d'inscriptions : 3 € pour les jeunes et 6 € pour les adultes (pénalités de retard possibles)

### **Article 7 :**

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre (tournois au « Système Suisse ») :

- le Buchholz Tronqué,
- le Buchholz,
- la Performance.

L'ordre des grilles PAPI **sur le lieu du tournoi** fait foi.

Les prix sont attribués à la place.

**Article 8 :**

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Rapide. Le tournoi est homologué FIDE, la présentation d'une licence A ou B est obligatoire (sauf pour les joueurs issus d'une autre fédération).

**Article 9 :**

Il est formellement interdit de fumer et de "vapoter " dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables et de tous ustensiles électroniques y est strictement interdit. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

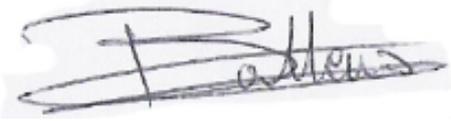
**Article 10 :**

L'organisateur est Jean-François Perrin. L'arbitre principal est Mickaël Batteux (AFO2).

**Article 11 :**

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE. Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

**L'arbitre principal  
Mickaël Batteux**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Batteux', is written over a light blue rectangular stamp or background.

**L'organisateur  
Jean-François Perrin**